

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 110 (1984)  
**Heft:** 25

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Société romande d'électricité, Clarens	Reconstruction du restaurant de la Berneuse (Leysin) CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1984	14 janvier 85 (28 sept. 84)	10/84 B 81
Regierungsrat des Kantons St. Gallen	Zivilschutzzentrum in Bütschwil SG, CP	Architekten, die seit dem 1. Januar 1983 im Bezirk Alttoogenburg, Untertoggenburg, Neutoggenburg, Obertoggenburg, Wil, Gaster oder See ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben	21 janvier 85	
Commune d'Yverdon-les-Bains	Construction de logements bénéficiant de l'aide des pouvoirs publics CI	Architectes établis ou résidant à Yverdon-les-Bains avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1984 et trois invités	31 janv. 85 (jusqu'au 30 oct. 84)	
Direction des travaux de la Ville de Berne	Nouveau bâtiment de l'Ecole professionnelle Lorraine, CI	Architectes domiciliés en Suisse à titre privé et professionnel depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1984	15 février 85 (14 sept. 84)	
Municipalité de Gland	Collège secondaire «En Grand-Champ» Gland CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton dès le 1 <sup>er</sup> janvier 1984	28 février 85 (dès le 23 oct. 84)	
Services électriques de la Ville de Zurich	Bâtiment administratif CP	Architectes établis ou résidant à Zurich depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1984 ainsi que ceux originaires de la ville de Zurich	28 février 85 (1 <sup>er</sup> oct. au 15 nov. 84)	
Ville de Neuchâtel	Construction de logements au Pré des Acacias, Neuchâtel CP	Architectes indépendants domiciliés ou établis sur le territoire de la Ville de Neuchâtel et inscrits au registre neuchâtelois des architectes (en outre, trois architectes invités)	15 mars 85 (14 déc. 84)	25/84 B 106
Einwohnergemeinde Aarau	Turnanlagen für das Lehr-lingsturnen und der Gewerbeschule Aarau, PW	Architekten, die in den Bezirken Aarau, Lenzburg, Zofingen oder Külm heimatberechtigt sind oder seit dem 1. Juli 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	22 mars 85 (21 déc. 84)	
Einwohnergemeinde Aarau	Turnanlagen für das Lehr-lingsturnen an der Kauf-männischen Berufsschule Aarau	Architekten, die in den Bezirken Aarau, Lenzburg, Zofingen oder Külm heimatberechtigt sind oder seit dem 1. Juli 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	22 mars 85 (21 déc. 84)	
Gemeinde Volketswil ZH	Gemeinschaftszentrum mit Alterswohnungen, PW	Architekten, die leurs Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Januar 1984 in der Gemeinde Volketswil ont	29 mars 85	
Kanton Aargau	Aargauisches Kurszentrum für Sport, Wohlen, PW	Architekten, qui dans le canton d'Aargau depuis au moins le 1. Janvier 1983 leur résidence ou leur lieu de travail	15 mai 85 (22 nov. 85)	
Service des constructions de la République et Canton du Jura	Construction d'une piscine et d'une salle de gymnastique, Porrentruy CP	Architectes domiciliés et établis dans le canton du Jura avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1984 et inscrits aux REG A et B ou diplômés EPF ou ETS; architectes d'origine jurassienne établis en Suisse romande, dipl. EPF ou inscrits au REG A; en outre, deux architectes invités	31 mai 85 (7 février 85)	25/84 B 106
Etat de Fribourg et Ville de Fribourg	Mise en valeur du plateau de Pérrolles, Fribourg, concours à deux degrés CP	Architectes établis dans le canton de Fribourg et inscrits au registre cantonal; architectes fribourgeois établis à l'extérieur du canton, inscrits aux REG A et B; en outre, cinq bureaux d'architectes invités	17 mai 85 (18 janvier 85)	25/84 B 106
Association internationale des ponts et charpentes (AIPC), Convention européenne de la construction métallique. American Institute of Steel Construction, UIA	L'acier dans le bâtiment	Concours pour les étudiants en architecture (non diplômés jusqu'à la date d'envoi du concours). Inscription: 1 <sup>er</sup> novembre 1984	1 <sup>er</sup> juin 85 (1 <sup>er</sup> fév. 85)	21/84 B 89

## Carnet des concours

### Construction de logements au Pré des Acacias, à Neuchâtel

#### Ouverture :

La Ville de Neuchâtel organise un concours de projets dont le but est de permettre la réalisation de logements sociaux de qualité au meilleur prix, cela pour répondre au résultat positif de la votation populaire des 25 et 26 février 1984 visant à une *'politique sociale du logement'*.

#### Jury

*Président* : M. Claude Frey, directeur de l'urbanisme.

*Vice-président* : M. Claude Bugnon, président de la Caisse de retraite du personnel communal.

*Membres* : Mme M. Baudin, gérante de la Caisse de pensions de l'Etat; MM. G.-J. Haefeli, architecte FAS/SIA ; R. Jeanneret, administrateur de la Société Mon Logis; N. Kostics, ingénieur diplômé SIA; A. Rouyer, architecte de la Ville d'Yverdon; C.A. Stauffer, architecte SIA; B. Vouga, architecte FAS/SIA, président de la section romande de l'USAL.

*Suppléants* : MM. H. Perrenoud, gérant de la Caisse de retraite du personnel communal; E. Perrotet, architecte-technicien au service immobilier de la Caisse de pensions de l'Etat; Th. Waldvogel, architecte de la Ville de Neuchâtel.

*Experts* : MM. Courcier, ingénieur de la Ville de Neuchâtel; A. Rosset, intendant des domaines de la Ville de Neuchâtel.

#### Secrétaire :

Mme R. Meier, secrétaire à la section de l'urbanisme.

Ce concours est ouvert aux architectes indépendants qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983 :

- avaient leur domicile privé ou professionnel sur le territoire de la Ville de Neuchâtel et qui y sont actuellement installés;
- qui étaient inscrits au registre neuchâtelois des architectes.

En plus, sont invités à concourir :

- MM. Pierre Debrot, architecte SIA, à Neuchâtel;
- E. et J. Dubois + R. et P. Studer, architectes FSAI, à Neuchâtel;
- W. Harlacher, architecte GAN, à Neuchâtel.

Un montant de Fr. 43 000.— est mis à disposition du jury pour l'attribution de six à ou sept prix, et une somme de Fr. 7000.— est réservée pour des achats éventuels.

Les concurrents s'inscriront auprès de la direction de l'Urbanisme, 3, faubourg du Lac, 2000 Neuchâtel, dès le 15 novembre 1984, de 8 à 11 heures et de 14 à 17 heures (sauf le samedi) où ils pourront consulter et retirer les documents contre la somme de Fr. 300.— ; ce montant sera restitué aux concurrents qui auront déposé un projet admis au jugement.

Les concurrents peuvent poser des questions par écrit au jury, sous le couvert de l'anonymat jusqu'au 14 décembre 1984, adressées à l'organisateur; les questions et les réponses écrites seront portées à la connaissance des concurrents dans le mois qui suit.

Les projets devront être envoyés à l'adresse de l'organisateur le 15 mars 1985 au plus tard.

L'organisateur fera examiner un certain nombre de projets retenus par le jury sous leur aspect économique, y compris énergétique, pour en définir le prix exact; cette opération sera réalisée par un organisme spécialisé; le jury attachera une grande importance à cet examen économique.

Les concurrents présenteront en détail une *unité de base* comprenant normalement six niveaux, à inscrire à l'intérieur d'un plan de quartier qui leur sera remis; l'ensemble comprendra un peu plus de 200 logements à réaliser en deux étapes d'une centaine de logements; la répartition approximative des logements est la suivante :

- 15% d'appartements de 2 pièces;
- 30% d'appartements de 3 pièces;
- 45% d'appartements de 4 pièces;
- 10% d'appartements de 5 pièces.

F. N.

### Plateau de Pélalles, Fribourg

#### Ouverture

L'Etat de Fribourg et la Ville de Fribourg ouvrent un concours de projets à deux degrés, en vue de la mise en valeur du plateau de Pélalles sur lequel doivent être prévues une école d'ingénieurs, une salle des fêtes et une halle d'expositions; de plus, des idées devront être émises par les concurrents pour d'autres aménagements possibles ainsi que dans le domaine de l'équipement routier du plateau de Pélalles; ces idées devront être intégrées dans le concours de projet.

#### Jury

Représentants de l'Etat : MM. E. Gremaud, conseiller d'Etat, directeur de l'Economie, des transports et de l'énergie; F. Masset, conseiller d'Etat, directeur des Travaux publics.

Représentants de la ville : M. C. Schorderet, syndic de Fribourg; Mme M. Duc, conseillère communale, Service de l'aménagement; M. G. Friedly, conseiller communal, Service de l'édilité.

Architectes : MM. P. Nicolet, architecte cantonal; R. Currat, chef de l'OCAT; J.-M. Schaller, arch. de la ville, Fribourg; J.-D. Urech, urbaniste FUS, Lausanne; M. Schlup, arch. FAS/SIA, Biel; M. P. Broennimann, arch.-urbaniste, Genève.

Suppléants : MM. F. Hemmer, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg; Ph. von Streng, architecte, doyen de la section d'architecture de l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg.

Experts : MM. C. Barras, ingénieur de la circulation, Fribourg; C. Platner, ingénieur du Département des Ponts et chaussées, Fribourg.

Secrétariat : M. Ph. C. Joye, arch. EPFZ/SIA.

Peuvent participer à ce concours :

- les architectes établis dans le canton de Fribourg et inscrits au registre cantonal;
- les architectes fribourgeois établis à l'extérieur du canton, inscrits au REG A et B.

En plus, sont invités à concourir : MM. Richter et Gut, arch. FAS/SIA, Lausanne; Serge Wintsch, arch. EPFL/SIA, Lausanne; Robert Monnier, arch. SIA, Neuchâtel; Morisod et Furrer, arch. FAS/SIA, Sion; Rudolf Rast, arch. SIA, Berne.

Un montant de Fr. 120 000.— est mis à la disposition du jury pour l'attribution de sept à neuf prix, et une somme de Fr. 20 000.— est réservée pour des achats éventuels.

Les concurrents s'inscriront du 10 au 28 décembre 1984 au Service d'aménagement de la ville de Fribourg, Grand-Rue 37, 1700 Fribourg; ils déposeront un montant de Fr. 300.— qui sera restitué aux concurrents qui auront remis un projet admis au jugement.

Les concurrents peuvent poser des questions par écrit à l'adresse de l'organisateur, sous le couvert de l'anonymat, jusqu'au 8 février 1985 à 17 heures; les réponses du jury parviendront à tous les concurrents le 6 mars 1985 au plus tard.

#### Remise des projets

##### 1. Premier degré :

Les pièces du projet doivent être remises au plus tard le 17 mai 1985 à l'adresse de l'organisateur; la maquette doit être remise le 31 mai 1985.

##### 2. Deuxième degré :

A l'issue du jugement du premier degré, le jury sélectionnera un certain nombre de projets, mais sans établir de classement entre eux; le jury remettra à chacun de ces concurrents la critique de son projet accompagnée d'un programme revu pour le second degré, qui sera jugé par le même jury sur la base du programme définitif et des critères tenant compte du résultat du premier degré.

L'ouverture des enveloppes avec le nom des auteurs, la publication du rapport d'ensemble et l'exposition de tous les projets — y compris ceux du premier degré — n'interviendront qu'après le jugement final.

Les organisateurs désirent implanter sur le plateau de Pélalles divers aménagements collectifs :

- école d'ingénieurs (env. 650 étudiants);
- centre d'expositions et de loisirs (env. 27 324 m<sup>2</sup>);
- abri de protection civile (534 places);
- divers parkings (env. 13 500 m<sup>2</sup>).

Ce vaste programme nécessite des dégagements adaptés à de grands mouvements de personnes; ils peuvent comprendre : un « point de rencontre », un symbole (fontaine, horloge, sculpture, etc.), un emplacement de jeux pour les enfants, des espaces d'expositions additionnels, des esquisses d'aménagements paysagés, des principes de mobilier urbain, des dispositions générales des éclairages et de la végétation. Les éléments d'appréciation pris en compte pour le jugement du premier degré sont les suivants :

- établissement d'un pôle urbain destiné aux équipements collectifs;
- aménagement cohérent de l'ensemble du plateau;
- qualité des relations entre les bâtiments et les espaces définis sur le plateau de Pélalles;
- possibilité de réalisation de l'école d'ingénieurs de façon indépendante et par étapes;
- économie du projet.

Les critères seront complétés par le jury en temps utile pour le deuxième degré.

François Neyroud

### Piscine et salle de gymnastique à Porrentruy

#### Ouverture

Le Service des constructions de la République et Canton du Jura, pour les besoins du département de l'Education et des affaires sociales, division de l'éducation, organise un concours de projets en vue de la construction d'une piscine couverte, équipement sportif d'intérêt régional, et d'une salle de gymnastique nécessaire à la dispense de l'éducation physique conformément aux dispositions légales.

#### Jury

Président : M. B. Lüscher, architecte cantonal.

Membres : MM. F. Boschetti, arch. FAS/SIA, Epalinges; Cl. Rollier, arch. FAS/SIA, Neuchâtel; D. Nusbaumer, urbaniste cantonal; G. Daucourt, arch. communal, Delémont; D. Jeanbourquin, chef du

service financier de l'enseignement; B. Bédat, directeur du Lycée cantonal de Porrentruy; M. Vermot, conseiller de ville de Porrentruy; Mme J. Vallat, enseignante.

Suppléants: MM. L. Theurillat, arch. SIA, Glovelier; J.-M. Voirol, directeur du Collège Thurmann, Porrentruy.

Experts: MM. J.-R. Bourquin, professeur d'éducation physique à l'IPP, Porrentruy; J.-Cl. Salomon, chef de l'Office cantonal des sports; G. Kaech, responsable de l'énergie au service des transports et de l'énergie; F. Laville, conseiller communal, Porrentruy.

Secrétariat: Service des constructions, 2, rue du 23-Juin, 2800 Delémont.

Ce concours est ouvert aux architectes qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1984:

- étaient domiciliés et établis dans le canton du Jura et inscrits aux Registres A et B ou diplômés EPF et ETS;

- sont d'origine jurassienne, établis en Suisse romande, diplômés EPF ou inscrits au Registre A;

- qui sont membres de la Section jurassienne de la SIA et de l'APAJ. En plus, sont invités à concourir MM. Jacques Herzog et Pierre de Meuron, arch. EPFL, Bâle, et Alain Tschumi, professeur, arch. FAS à Biel.

Un montant de Fr. 30 000.— est mis à la disposition du jury pour l'attribution de trois à quatre prix, et une somme de Fr. 10 000.— est réservée pour des achats éventuels.

Les concurrents s'inscriront du 5 décembre 1984 au 7 janvier 1985 au Service des constructions, 2, rue du 23-Juin, à Delémont; ils déposeront un montant de Fr. 300.— qui sera restitué aux concurrents qui auront déposé un projet admis au jugement.

Les concurrents peuvent poser des questions par écrit au jury, sous le couvert de l'anonymat, jusqu'au 18 janvier 1985, adressées à l'organisateur. Les réponses du jury parviendront à tous les concurrents le 8 février 1985 au plus tard.

Les projets devront être remis ou envoyés à l'adresse de l'organisateur jusqu'au 31 mai 1985 à 17 heures; les maquettes devront être remises ou envoyées jusqu'au 15 juin 1985 à 17 heures à la même adresse.

La construction proprement dite des bâtiments faisant l'objet du présent concours est prévue d'octobre 1987 à juin 1989.

Le maître de l'ouvrage recherche une solution constructive cohérente et économique permettant une exploitation rationnelle, notamment en ce qui concerne la surveillance des installations et les économies d'énergie, en particulier intégration de capteurs solaires; il n'est pas prévu d'extension du projet.

La piscine comprendra un bassin principal de 11 × 25 m, un bassin d'apprentissage de 8 × 10 m, et un bassin de plongée de 3,5 × 10 m, combinés en un seul plan d'eau.

La salle de gymnastique aura une surface de 288 m<sup>2</sup>, normalisée selon les directives de l'EFGS Macolin.

Une cafétéria de 30 places avec une cuisine de petite restauration, un sauna, et un local de fitness-massage compléteront l'ensemble.

Le terrain à disposition est bordé à l'est par la rue du Temple, au sud par la rue des Tilleuls, et au nord par la rue du Pré-Tavanne; le côté ouest est limité par des propriétés privées; le terrain est en pente descendante en direction du nord; les dimensions et la configuration de ce terrain réclament un ensemble intégré aussi compact que possible, afin de préserver un maximum de dégagement. Le nouveau bâtiment devrait à la fois exprimer le caractère propre du contenu et tenir compte de la proximité et de l'aspect de la vieille ville de Porrentruy limitée à la rue du Temple.

Les éléments d'appréciation seront les suivants:

- qualités urbanistiques et architecturales;
- qualités fonctionnelles;
- qualités économiques.

François Neyroud

## Industrie et technique

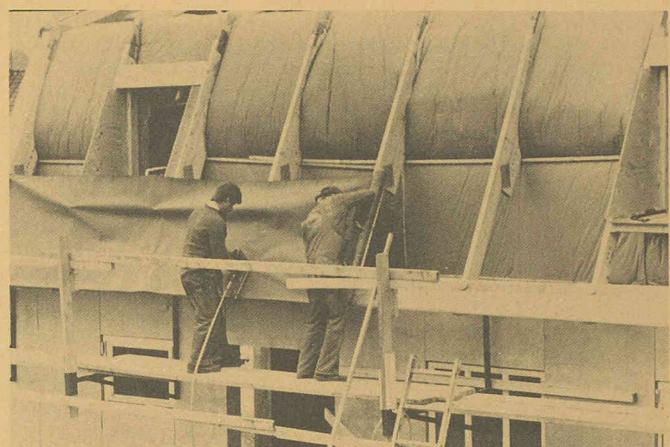
### Sous-couche de «Typar» imprégnée pour pose hivernale de toitures et pour maisons à chauffage solaire

Une sous-couche d'appoint fabriquée par l'une des principales sociétés internationales pour matériaux de construction, a contribué à l'installation rapide et sûre de toitures de haute qualité dans deux grands chantiers de construction en Suède. La sous-couche de couverture Icopal «Underlagstak» est formée par du non-tissé en polypropylène, imprégné sur sa face supérieure par un bitume spécial mis au point grâce aux 75 ans d'expérience d'Icopal dans ce domaine.

L'«Underlagstak» convient à toutes les toitures ayant une inclinaison de 14° ou plus. Cette sous-couche sert de protection contre les chutes accidentelles pendant la construction du toit.

Sa facilité de mise en œuvre — même par un seul ouvrier — permettant d'économiser la main-d'œuvre, est due à son faible poids (0,6 kg/m<sup>2</sup> ou 25 kg pour un rouleau d'«Underlagstak»), ainsi qu'au fait que le «Typar», résistant aux déchirures, peut être fixé rapidement avec des clous ou des agrafes.

L'excellente résistance à la déchirure du polypropylène thermosoudé de Du Pont, ainsi que sa haute tenacité dans tous les sens, constituent les raisons de la grande résistance aux chutes accidentelles assurées par cette sous-couche. La nouvelle sous-couche a d'ailleurs été homologuée à cet effet par la Swedish Arbetarskyddstyrelsen, l'autorité nationale



*La mise en œuvre facile de la sous-couche «Underlagstak» d'Icopal est due au faible poids et aux bonnes propriétés mécaniques du matériau. La résistance élevée à la traction, aux déchirures et à la perforation du polypropylène thermosoudé «Typar» protège les ouvriers couvreurs contre les chutes accidentelles.*

suédoise responsable de la sécurité du travail.

La stabilité dimensionnelle et les bonnes propriétés mécaniques de la nouvelle sous-couche restent inchangées dans une grande plage de températures. Cela a conduit la société de construction ABV à en imposer l'emploi pour 50 maisons préfabriquées à Kungsängen, car il fallait poser leurs toits pendant l'hiver. Même s'ils devaient glisser sur les voliges par temps de gel ou de pluie, les ouvriers pouvaient se fier à la résistance entre chevrons de la robuste sous-couche «Underlagstak» pour qu'elle les retienne. Une fois installé, ce matériau forme une barrière étanche contre la pluie, la neige et la poussière. Il empêche la pénétration de l'eau dans le grenier, tout en laissant la vapeur d'eau s'en échapper, ce qui évite les problèmes de condensation.

Dans les 62 maisons du type Thermohus construites par la Société Sture Bäckman Byggnd AB à Sala, près de Stockholm, des tuiles noires en Icopal Decra jouent le rôle de collecteurs de chaleur solaire, dans le cadre d'un système à contrôle thermosstatique qui s'ajoute à l'installation traditionnelle de chauffage durant la saison froide. Les ingénieurs-conseils Möller och Ols-

son AB de Västerås, ont recommandé de poser d'abord la sous-couche «Underlagstak», afin de permettre une construction sûre, rapide et avantageuse du toit. Comme le déclarent les fabricants, la combinaison de l'«Underlagstak» avec les tuiles légères et aisément maniables Decra, a été mise au point par Icopal à l'intention des constructeurs qui souhaitent disposer de matériaux de toiture durables et de haute qualité, veulent assurer des normes de sécurité élevées durant la construction, et désirent bénéficier du maximum d'économies sur les frais de main-d'œuvre. (Service de presse Du Pont, case postale, 1211 Genève 24.)

### Important contrat américain pour la SIP

La SIP, Société genevoise d'instruments de physique, a reçu du géant américain Rockwell International une commande portant sur la fourniture d'une série de grandes machines à pointer et aléseuses-fraiseuses de la dernière génération, pour un montant d'environ 8 millions de francs. La livraison sera échelonnée jusqu'en mars 1985. L'entreprise genevoise a par ailleurs été chargée



*Après la pose de l'«Underlagstak», une feuille en polypropylène thermosoudé «Typar» bitumé, les tuiles noires Decra peuvent être montées rapidement et en sécurité sur la maison du type Thermohus visible au premier plan, afin de servir comme collecteurs de chaleur solaire pendant l'hiver. Cela fait partie d'un ensemble de 62 maisons à Sala, près de Stockholm.*